

Les ONG de femmes appellent le Conseil de l'Europe à préparer un instrument fort contre les violences envers les femmes

Le Lobby européen des femmes (LEF) et le Centre européen pour un politique contre la violence envers les femmes (EPAC VAW) se félicitent des débuts du Comité ad hoc pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (CAHVIO).

Durant la première réunion du Comité (du 6 au 8 avril), les délégations des 47 pays du Conseil de l'Europe ont discuté de la portée et du contenu de la nouvelle Convention sur la violence. Ainsi que l'indique le résumé du rapport de réunion du CAHVIO¹, le LEF et EPAC VAW soutiennent que la Convention devrait être un instrument de droits humains, avec un mécanisme indépendant de suivi « *ayant comme objet la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, et que l'aspect principal de la Convention devrait donc couvrir une vaste gamme de violences traditionnellement subies par les femmes* ».

La persistance de toutes les formes de violence contre les femmes témoigne de l'échec de la société à protéger tous les citoyens. Dans tous les pays européens, la violence contre les femmes a des effets dévastateurs et durables, non seulement sur les femmes mais aussi sur leurs familles et l'ensemble de la société. La maison est l'endroit le plus dangereux pour les femmes: beaucoup d'entre elles vivent dans la peur et le nombre de femmes tuées par leur mari/partenaire ou ancien partenaire est une réalité choquante. Viol, agressions sexuelles, exploitation dans l'industrie du sexe, mariages forcés et harcèlement sexuel sont quelques-unes des formes de violence contre les femmes: elles sont dirigées contre les femmes **parce qu'elles sont femmes** et elles **touchent les femmes de manière disproportionnée**.

Le LEF et EPAC VAW appellent les États membres du Conseil de l'Europe à s'entendre sur un traité basé sur les droits humains pour combattre la violence envers les femmes. Toutes ces formes de violence bafouent les droits humains des femmes et constituent un obstacle à la réalisation de l'égalité femmes-hommes.

Le Comité aborde une nouvelle étape de lutte contre la violence envers les femmes, lui donnant une autre dimension politique et plus d'impact. Il est nécessaire de placer la Convention dans le cadre de l'égalité entre les femmes et les hommes et dans le cadre des droits humains. L'Europe doit saisir cette opportunité.

Le Lobby européen des femmes (LEF) est la plus grande ONG de femmes de l'Union européenne, représentant plus de 2000 organisations dans 30 pays européens. En collaboration avec ses membres au niveau national et européen, le LEF a pour principal objectif d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes et l'introduction d'une perspective de genre dans tous les domaines politiques de l'UE. EPAC VAW est une branche du LEF travaillant spécifiquement sur la violence envers les femmes. EPAC VAW soutient et gère l'Observatoire du LEF sur la violence contre les femmes.

¹ Voir le résumé des décisions principales – 1^{ère} réunion :
http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/violence/documents_FR.asp?

La violence : une question de genre- « Au Royaume-Uni, chaque semaine, deux femmes meurent entre les mains de leur partenaire ou ex-compagnon. 80 000 femmes sont victimes d'un viol ou d'une tentative de viol. Certes, il existe des victimes masculines, mais en réalité il s'agit ici d'une guerre contre les femmes, simplement en raison de leur sexe. » (Trevor Phillips, Président de la Commission de l'égalité et des droits humains, 26/11/2007). Il est en outre essentiel de reconnaître que la majorité des auteurs sont des hommes. « Plus de 99 % des viols sont commis par des hommes, et on ose dire qu'il s'agit d'un problème de femme ? » (Katz : Violence Against Women Is a Men's Issue, 2008).

La maison : le lieu de tous les dangers - La plupart des actes de violence à l'encontre des femmes surviennent à la maison, et sont le fait du partenaire. En Irlande, une femme sur cinq est victime de viol conjugal. En Espagne, 74,6 % des femmes identifiées comme victimes de mauvais traitements subissent les exactions de leur partenaire ou ex-partenaire, soit en 2006 1 350 000 femmes (Statistiques : Women Helpline Ireland, 2008, et étude Marco, 2006, www.mtas.es/mujer).

Vivre dans la peur - En Lituanie, 75,3% des femmes adultes disent ne pas de sentir à l'abri du risque d'agression masculine dans la vie quotidienne (Purvaneckienė : Violence against women : victim survey report, 1999). Cette peur empêche les femmes d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux et entrave leur liberté de vivre leur vie comme elles le souhaitent.

Harcèlement sexuel sur le lieu de travail - Les femmes souffrent de la violence tant au travail que dans les structures éducatives. En Finlande, 22 % des femmes se sont plaintes de harcèlement sexuel au travail (ministère des Affaires sociales et de la Santé, 2005). Un tiers des femmes employées au parlement disent avoir subi un harcèlement sexuel sur leur lieu de travail. Dans la moitié des cas, le harceleur est un député (parlement finlandais, voir Observatoire européen des relations industrielles en ligne).

Les coûts de la violence - Au Royaume-Uni, le coût total de la violence domestique pour les services s'élève à 3,1 milliards de livres sterling, et pour l'économie à 2,7 milliards de livres (fiche d'information, UK Government Equality Office, 2008). Le Conseil de l'Europe estime pour sa part que le coût annuel total de la violence envers les femmes au sein des États membres du Conseil de l'Europe pourrait atteindre 34 milliards d'euros, soit 555 euros par personne et par an (T. Davis, Secrétaire général du Conseil de l'Europe – 6ème Conférence ministérielle sur l'égalité entre les femmes et les hommes, 2006).

Traite et prostitution - Dans tous les pays européens, la majorité des femmes dans la prostitution sont étrangères (près de 90 %). Au R-U, plus de 80 000 femmes sont « sur le trottoir »: la moyenne d'âge est de 12 ans (Home Office, Paying the Price, 2004).